

réci-proques entre les Etats nucléaires et les Etats non nucléaires. Personne ne saurait contester ce principe qui inspire, à notre avis, le projet de traité. Je propose simplement que nous jugions le texte dont nous sommes saisis en nous demandant s'il est possible d'en arriver en ce moment à un meilleur équilibre compte tenu de la difficulté fondamentale qu'il y a à réconcilier les positions des Etats nucléaires et celles des Etats non nucléaires.

Nous n'ignorons pas non plus la thèse selon laquelle le Traité est un instrument destiné à perpétuer le monopole des Etats qui possèdent déjà des armes nucléaires. D'une certaine façon, il l'est. C'est un des résultats inéluctables de la non-prolifération. Toutefois, le présent Traité indique clairement que les puissances nucléaires deviennent de plus en plus conscientes de la grande responsabilité qui leur incombe et qu'elles acceptent volontiers de prêter l'oreille au conseil inquiet que leur donne la grande majorité des Etats non nucléaires de négocier la cessation de la course à l'armement nucléaire.

Le succès de nos efforts à cet égard dépendra en grande partie de la détermination des pays non nucléaires, qui sont à tout prendre les parents et les gardiens de ce projet, de le mener à bonne fin. A moins que nous sachions agir de concert dès maintenant, nous pourrions voir nos longs et patients efforts réduits à néant.

A cette vingt-deuxième Assemblée, nous avons l'oc-